

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 21 mars 2025 Délibération n° 2025_CS02_11

Le 21 mars 2025 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 26 février 2025, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Sébastien LARCHER, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Madame Nathalie MÉZILLE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Jacques ROUX, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Monsieur Alain AUZEMERY, Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Monsieur Jean-Marie HORRY, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Monsieur Franck MAITRE, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Alain PÉRABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, Madame Eliane VERGNE, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Antoine DURAND, Madame Véronique GODMÉ, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Francis THOMASSON représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

M. Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Rémy VIROULAUD (Limoges Métropole)

M. Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

M. Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Mme Eliane VERGNE (Noblat)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Maurice LASNIER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Monique DELPI (Limoges Métropole)

M. Clément RAVAUD (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Fabien DOUCET (Limoges Métropole)

M. Jean-Yves RIGOUT (Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Emilie RABETEAU (Limoges Métropole)

Mme Elisabeth PETIT (ELAN) donne pouvoir à Mme Andréa BROUILLE (ELAN)

M. Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à M Alexandre MAZIN (Noblat)

M. Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à M. Alain PERABOUT (Noblat)

M Alain FAUCHER (Noblat) donne pouvoir à M. Joël GARESTIER (Limoges Métropole)

M. Dominique MARQUET (Noblat) donne pouvoir à M. Hervé VALADAS (Noblat)

Absents excusés :

M. Nicolas BALOT (Limoges Métropole)

M. Alain BOURION (Limoges Métropole)

M. Claude BRUNAUD (Limoges Métropole)

M Jean-Pierre DUCHER (Limoges Métropole)

Mme Sarah GENTIL (Limoges Métropole)

M. Vincent JALBY (Limoges Métropole)

M. Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)

Mme Marie LAPLACE (Limoges Métropole)

Mme Julie LENFANT (Limoges Métropole)

M Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole)

M. Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)

M. Rémy VIROULAUD (Limoges Métropole) représentant M. Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole)

Mme Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)

M. Jean-Jacques DUPRAT (ELAN)

Mme Hélène DELOS (ELAN)

Mme Brigitte LARDY (ELAN)

M. Bernard LAUSERIE (ELAN)

M. Jean-Paul POULET (ELAN)

M. Michaël KAPSTEIN (Noblat)

M. Alain GEHRIG (Val de Vienne)

M. Maurice LEBOUTET (Val de Vienne)

M. Gilles ROQUES (Val de Vienne)

Mme Sonia SOULAT (Val de Vienne)

Absents :

M. Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole)

M. Philippe JANICOT (Limoges Métropole)

Mme Gisèle JOUANNETAUD (ELAN)

M. Jacques PLEINEVERT (ELAN)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sylvie MOREAU, SIEPAL
M. Clément BOUSSICAULT, SIEPAL
M. Martin JOUY, SIEPAL
Mme Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
Mme Chantal LEJEUNE, SIEPAL
Mme Sandrine MORQUECHO, service financier Limoges Métropole

Madame Nathalie MÉZILLE (Limoges Métropole) et Monsieur Antoine DURAND (Val de Vienne) sont nommés secrétaires de séance.

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaptelat

Rapporteur : Monsieur Joël GARESTIER, Vice-Président du SIEPAL

Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,

Vu l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),

Vu l'article L153-40 du code de l'urbanisme disposant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est notifié aux personnes publiques associées,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,

Vu la délibération du 7 juillet 2021 du Comité Syndical du SIEPAL approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Limoges,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chaptelat approuvé le 29 septembre 2023,

Considérant l'arrêté de Limoges Métropole du 28 novembre 2024, engageant la modification simplifiée n°1 du PLU de Chaptelat,

Considérant le mail de saisine de la Communauté Urbaine Limoges Métropole reçu le 3 février 2025 et sollicitant l'avis du SIEPAL sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaptelat avant le 15 avril 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2025

Application agréée E-legalite.com

SIEPAL - Comité Syndical du 21 mars 2025

Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Chaptelat

La commune de Chaptelat, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole compte 2 095 habitants en 2021 selon l'INSEE. Elle est située en 1^{ère} couronne du pôle urbain de Limoges.

La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaptelat vise à corriger une erreur matérielle. Le zonage du centre-bourg intègre le restaurant au sein de la zone Ub à vocation d'habitat alors qu'il aurait dû être classé dans la zone urbaine mixte Ua.

La modification simplifiée n°1 prévoit de reclasser les 3 558 m² du périmètre du restaurant et de ses abords en zone Ua.

Il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Chaptelat.

Après discussion, le Président fait procéder au vote :

Nombre de votants :	49
Résultat du vote :	
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Limoges, le 21 mars 2025

**Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.**

**Formalités de publicité effectuées
le 25 mars 2025.**

Transmis en Préfecture le 25 mars 2025

Le Président,

Vincent LÉONIE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2025

Application agréée E-legalite.com

SIEPAL - Comité Syndical du 21 mars 2025

Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Chaptelat



Extrait du zonage en vigueur



Extrait du zonage modifié

Cadastre	PLU
Parcelles	1AU
bâti dur	1AUm
bâti léger	N
	Ua
	Ub
	Ue

Cadastre	PLU
Parcelles	1AU
bâti dur	1AUm
bâti léger	N
	Ua
	Ub
	Ue

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2025

Application agréée E-legalite.com

SIEPAL - Comité Syndical du 21 mars 2025

Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Chaptelat